

Une microfinance s'engage avec la Chambre des métiers

La Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire (Cnmci) et la structure Atlantic microfinance for Africa - Côte d'Ivoire (Amifa-ci) ont signé, le jeudi 19 mai dernier, au Plateau, une convention. Ce cadre de collaboration entre les deux structures est une opportunité pour les acteurs du secteur de l'artisanat de bénéficier de financements. En tout cas, le président national de la Cnmci, Bamba Kassoum, a dit tout l'espoir qu'il place en cet accord dont l'objet est de définir et d'encadrer les modalités du partenariat. Il a, en effet, confié que la Cnmci n'est pas dotée de mécanisme, encore moins de ressources pour le financement des activités. *«Compte tenu du caractère dit informel du secteur de l'artisanat, les acteurs ont toutes les difficultés pour se faire accompagner par les institutions financières classiques»*, a révélé le président Bamba Kassoum. Pour sa part, Adama Konaté, di-

recteur général de l'Amifa-ci, a rappelé que son institution a pour missions et objectifs de combattre la pauvreté et le chômage en Côte d'Ivoire, améliorer au quotidien le niveau de vie des populations, encourager et soutenir le développement de l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, financer les Pme et les personnes aux activités structurellement rentables à court terme. *«Il est évident que sur plusieurs plateformes de combats, Amifa-ci et la Cnmci se rejoignent. Il est donc nécessaire que nos deux institutions se donnent la main via cette convention»*, a-t-il ajouté. Grâce à cette collaboration, les acteurs du secteur de l'artisanat pourront désormais bénéficier des produits d'épargne et de crédits de cette institution financière à un taux d'intérêt dégressif de 1,53 % par mois. Les services non financiers tels que l'accompagnement, la formation et l'appui à la commercialisation, et bien d'autres services leur seront également offerts.

Franck SOUHONE